Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Mars 1907. — No. 19

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

PIONNIER DE SOMERSET

Magasin Departemental

Vous avez sans doute remarqué sur notre annonce précédente que depuis le premier février nous vendions pour argent comptant seulement.

Nous voulons vous démontrer ici la grande différence qu'il y a entre les prix du crédit et ceux d'argent comptant.

Lisez ce qui suit, et vous verrez les avantages que la réduction de nos prix peut vous donner.

Epiceries

	Crédit	Comptant		Crédit	Comptant
Sucre Granulé	16 lb.	19 lb.	Figues	3 lbs	4 lbs p. 25c.
Sucre Brun	17 "	20 "	Poudre à Pâte,		
Farine, Blé-d Inde	6 "	9 "	Boite de 5 lbs.	$1.00	pour 85c.
Tomates en boîte	15 cts	14 cts.	Poudre à Pâte 1 lbs	25	pour 20c.
Blé d'Inde "	12½ "	11 "	The B. R. 3 lbs	$1.00	85 cts.
Pois en boîte	12½ "	10 "	The B. R. 1 lbs	40	35 "
Prunes " "	15 "	12 "	Sirop, 10 lbs.	65	60 "
Pêches " "	25 "	20 "	Sirop d'érable	75	60 "
Poires " "	20 "	15 "	Café B. R.	40	35 "
Framboises en b.	20 "	17 "	Cr of Wheat	25	30 "
Force en boîte	20 "	15 "	B. R. B. Food	20	15 "
Cornichons, 1 gal.	$1.00	80 "	Sauce au Tomate	12½	9 "
Prunes Bleu	3 lbs	4 lbs p. 25 c.			

Essence de toutes sortes, Bouteille de 2½ ozs. 25 pour 25 cts.

Marchandises Seches

	Crédit	Comptant		Crédit	Comptant
Cache Corsets	65	52 cts	Shirt Waist	$2 00	$1.52
" "	45	35 "	" "	1 25	1.49
" "	40	27 "	" "	1.25	1.10
" "	90	80 "	" "	2.25	1 48

Nous avons 10 dozs, de corsages en Indienne, le prix régulier est 65, 75, 85, $1.00 et $1.10 pour 50 cts.

	Crédit	Comptant
Jupons en satiné	$2.00	$1.66
Jupons Moiré	2.40	2.01

Robes de nuit en flannellette et en coton $1.50 pour $1.39, $1.00 pour 75 cts.

ETOFFES A ROBES

Merino noir 55 pour 39, 80 p. 62. Alpaga couleur assortis 65 p. 45. Serges, couleur assortie 65c. p. 50c. Costume, 6 verges 90c p. 70c. Flanelle Française 60c. pour 50c. Kimona 25c. pour 20c., Wrapperette 12½c. pour 10c. Flannellette, 15c. pour 13c. Sous vêtements pour Dame, $1.50 pour $1.17. $1.25 pour 91. Sous vêtement pour Enfants, 65c. pour 52c., 15c. pour 11c. Toutes nos chaussures en feutre seront vendues au prix du Gros.

Fourrures ! Fourrures ! Fourrures !

Nous avons encore quelques manteaux pour Monsieurs et Dames, en Wombat, Veau de Russie, Mouton de Bulgarie, Mouton Gris, Astrakan, Chat Sauvage.

Aussi Casques, Mitaines, Boas, Etoles, Manchons, etc., etc.

Il faut que toutes ces fourrures soient vendues au plus-tôt afin de faire place aux les marchandises de printemps. Le tout au prix du gros.

Nous payons toujours le plus haut prix du marché pour le produits de la ferme.

VOTRE DEVOUE SERVITEUR,

J. A. DECOSSE.

Cet espace est rèservé pour

LE MAGASIN DE LIQUEURS DE ST-BONIFACE

F. X. LAVOIE & CIE

21 & 23, RUE DUMOULIN.

Librairies Keroack

M. Keroack.	M. B. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement exécutés.

F. MURRAY

BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface

Tables de Pool
ET RESTAURANT
OUVERT A TOUTES HEURES.

DR. G. A. DUBUC

BUREAU A WINNIPEG:
204 BLOCK McINTYRE
TELEPHONE 110
Heures de Consultations, 2 a 5 P.M.

RESIDENCE: AVE. PROVENCHER
HEURES DE CONSULTATIONS
9 à 12 a. m. et 7 a 9 p. m.
TELEPHONE 1647

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.
TERRES A VENDRE.

Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba
Argent à Prêter.

197 RUE LOMBARD - Winnipeg

Telephone 334 B. de P. 319

A. J. H. Dubuc

AVOCAT ET NOTAIRE
216 Avenue du Portage (Coté Sud)
4me porte de la Rue Main
BLOC DU TRUST & LOAN
ARGENT A PRETER—Placement de fonds privee
Telephone 334

Dr. Z. Peatman

Ex Medecin et Chirurgien resident de l'hopital St Boniface.
304 Main Street Winnipeg
Vis-à-vis la gare du Canadian Northern Railway
HEURES DE BUREAU:—8 à 9 a.m. 2 à 4 p.m 7 à 9 p. m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de Saint-Boniface.
Telephone 2247.

JOSEPH BERNIER, NOEL BERNIER

Bernier & Bernier,

AVOCATS.
(Argent à prêter sur hypothèque)
Chambres 512-514, *Bloc McIntyre*
Rue Principale, Winnipeg.
Tel. No. 2079

Dr J. H. O. LAMBERT

HEURES DE BUREAU

WINNIPEG	ST. BONIFACE
666½ Main St.	8 à 9 a.m.
4 à 6 hrs p.m.	12 à 2 p.m.
Dr Slater	6½ à 8½ p.m.
Phone 3908. 42 RUE DUMOULIN.	Phone 1245

Visite tous les jours a l'Hopital St-Boniface

Nos affaires dans les montres ont tellement augmenté que nous sommes obligés d'augmenter notre personnel pour satisfaire le public.

THOS. J. PORTE Ltd.

BIJOUTIERS
404 Rue Principale, Winnipeg Man
On parle Français.

PRENEZ DES FORCES
TONIFIEZ-VOUS
DEVENEZ VIGOUREUX

Ce sera bientôt le printemps; ce sera un renouveau pour la nature; renouvelez aussi votre système; notre

SARSAPARILLA

est le meilleur purificateur connu pour le sang.

6 Bouteilles: $5 00

R. A. McRUER
Pharmacien Chimiste
84 AVENUE PROVENCHER, - - ST. BONIFACE
Service de Nuit
TELEPHONE 3004

Hommage a Monseigneur l'Archeveque

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque célébrait, hier le 12ème anniversaire de son élévation à l'épiscopat.

Nous présentons à notre premier pasteur des félicitations respectueuses et des souhaits bien sincères de bonheur et de santé. Puisse Dieu bénir cet archidiocèse et son Chef; puissent les oeuvres chères au coeur de Sa Grandeur se développer et prospérer; puisse surtout, l'attachement des fidèles pour leur pasteur attaqué s'affirmer sans équivoque et sans voile.

C'est cette pensée d'union du clergé et des fidèles qui a sans doute inspiré l'adresse suivante lue dimanche dernier à Sa Grandeur, par M. H. Béliveau, président de l'Alliance Nationale, au nom des sociétés de bienfaisance de la ville:

A SA GRANDEUR MGR. L. P. A. LANGEVIN, O.M.I. ARCHEVEQUE DE SAINT BONIFACE.

MONSEIGNEUR,

L'anniversaire de votre consécration épiscopale nous fournit l'occasion de nous approcher plus près de vous pour vous exprimer nos vœux et vous faire nos souhaits.

C'est un devoir en même temps qu'une satisfaction pour nous, car nous voyons en votre personne plus qu'un homme richement doué sous le rapport du cœur et de



l'intelligence, nous voyons le représentant de Jésus Christ parmi nous car, à pareille époque, il y a douze ans, vous receviez le lourd fardeau de régir cette portion de l'Eglise de Dieu, qui est celle de St. Boniface

Au moment où bien des idées fausses sont semées dans le monde par une infinité de moyens, nous tournons nos regards vers celui qui a reçu mission de garder intact le dépôt de la foi parmi nous. On l'a souvent répété et rien n'est si vrai: les idées menent le monde, c'est dire qu'elles disposent de la force publique, et sont ainsi toutes puissantes pour le bien comme pour le mal.

Nous reconnaissons donc, Monseigneur et nous tenons à le déclarer ici, que c'est être mal avisé de vouloir éloigner l'Eglise représentée par l'évêque et ses prêtres de la participation au mouvement social.

Un coup d'œil jeté sur le monde actuel nous montre l'Eglise de Jésus-Christ triomphante en Allemagne et en Belgique, profondément humiliée en France; or c'est un fait notoire que le mouvement social est active en Allemagne et en Belgique par un clergé actif et mêlé à la société pendant qu'en France on a malheureusement trop mis en pratique la devise de la franc-maçonnerie et de tous les ennemis du bien, à savoir "Le prêtre à la Sacristie."

Il est de toute évidence en effet que si ceux qui sont les représentants nés des saines idées dans le monde se retirent de la vie publique, ceux qui représentent le mal ici-bas prendront la direction de la force publique pour la faire servir à la satisfaction de leur basses passions. C'est ce qui hélas a fait que cette belle contrée jadis appelée "le doux pays de France, la fille aînée de l'Eglise" renie aujourd'hui officiellement Dieu et met à la porte ses plus paisibles, ses meilleurs citoyens.

Il n'y a pas d'illusion à se faire, les idées qui ont accumulé ces désastres sur notre ancienne mère patrie sont semées dans ce pays et elles germent déjà en fruits de défiance contre l'Eglise et son action sociale

Nous voulons nous opposer à leur progrès. Dans nos familles nous voulons redire souvent la suprême importance de la soumission à celui qui a charge de nous diriger: n'est-ce pas la meilleure garantie que nous pouvons avoir du respect de nos enfants pour l'autorité paternelle.

Dans la société, nous voulons proclamer fausse chaque fois que nous l'entendrons énoncer, la doctrine qui veut que dans la vie publique on n'aie pas à tenir compte des lois qui doivent nous regir comme Catholiques pratiquants et convaincus.

Nous savons, Monseigneur, que rien ne saurait vous être plus agréable, c'est pourquoi les Sociétés catholiques de cette paroisse, que l'Alliance Nationale en ce moment a l'honneur de représenter, vous demandent de les bénir pour leur obtenir force et courage de Celui sans lequel les meilleures résolutions restent sans effets pratiques, afin que fidèles à leur mission, elles vous soient une aide puissante dans la lutte journalière que votre Grandeur a à soutenir pour le triomphe du bien et la véritable paix de la Société.

Les Sociétés Catholiques de St. Boniface,
Par L'ALLIANCE NATIONALE.

Sa Grandeur a vivement remercié monsieur Béliveau et les sociétés catholiques de Saint-Boniface de cette belle adresse. Qu'on mette en pratique, dit Mgr l'Archevêque, les idées si justes émises dans cette adresse et l'avenir des catholiques ici est assuré. Plus que jamais les catholiques doivent se grouper dans la défense de leur foi; une grande évolution s'est opérée dans le monde: aujourd'hui c'est le peuple qui fait les lois d'un pays, puisque c'est le peuple qui choisit ses législateurs. Il est donc important que les catholiques voient clair dans le choix de leurs représentants et, par conséquent se groupent autour des candidatures qui offrent des garanties de paix et de justice.

Sa Grandeur termina en exprimant sa confiance aux citoyens de Saint-Boniface, dont il a depuis longtemps apprécié la ferveur religieuse et nationale et sur qui on peut toujours compter. L'allocution, éloquente bien que très intime, a été couronnée par la bénédiction archiépiscopale. Mgr l'Archevêque avait à ses côtés, dans ses salons, Mgr Dugas, le R. P. Dandurand, O. M. I., et monsieur l'abbé Paré.

AU COLLEGE DE SAINT BONIFACE

Vers sublimes, écho d'une grande âme, effusions héroïques musique céleste, voilà ce que nous avons entendu lundi soir au collège de Saint-Boniface.

A suivre sur la 2me page

Rapellez-Vous

Toujours du papier a enduit de

EDDY

Garde la chaleur et arrêtre le froid.

Ecrivez pour échantillons et prix

TEES & PERSSE Ltd.

Agents Winnipeg.

CARSLEY & CO.

BONS MARCHES

Grande Vente de Mars

Marchandises d'hiver à prix spéciaux. GRANDE REDUCTION

TUQUES EN LAINE POUR ENFANTS
Tuques en laine tricotée, bleues, rouges, noires et barrées. Prix régulier 25 cts. Prix spécial, vendredi et samedi. 17 cts.

TUQUES BLANCHE POUR ENFANTS
Petites tuques en laine blanches unies ou une barre en couleur. Prix régulier, 35 cts. Prix spécial, 25cts.

CHAUDE COUVERTURE DE LAINE
Grandes couvertes, faite de laine fine, bien preparée, 68 pouces par 88. Prix spécial, $3,85.

BLOUSES BON MARCHE
Un lot de blouses en Cashmirette, jolies couleurs avec remplis sur le devant. Prix régulier $1 00. Prix spécial 65c.

JUPES DE DESSOUS
Jupes de dessous en Satine noire, avec grand volants et fini avec un petit volant Prix régulier 75c. et $1,00. Prix spécial 65c

GRANDE REDUCTION DANS LES FOURRURES
Nous vendons le reste de nos fourrures à prix réduits avant de refaire notre stock, Venez et prenez part aux chances.

CARSLEY & CO.

334 Rue Main, PHONE 392. 499 Rue Notre-Dame, PHONE 3725

Jos. Dallaire J. A. Charette Jean Daoust

Dallaire, Charette & Daoust

Ferblantiers, Plombiers, Poseurs d'Appareils a Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et a Vapeur

COUVREURS EN ARDOISES, METAUX ET GRAVIERS

Appareils a Vapeur pour Buanderies et Cuisines

Negociants en Metaux pour Gaz, Eau et Vapuer, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE POUR EDIFICES PUBLICS, EGLISES ET COUVENTS UNE SPECIALITE

B. de P. 145 Tel. 3399

ST. BONIFACE, MAN.



Le Gin Croix Rouge

est le seul Gin, qui porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge, la qualité et la pureté.


Mercredi, 20 Mars 1907

La Colonisation française de l'Ouest

S'il est une feuille avec laquelle nous voudrions toujours être d'accord, c'est la *Vérité*, de Québec. Mais il est des inexactitudes, pour nous exprimer modérément, que nous ne pouvons laisser passer sans les rectifier. Telles sont celles que renferme l'article intitulé : *A propos d'une interview du Rev. P. Lacombe.*

Sans vouloir préci-ément ouvrir discussion, nous entrons formellement un protêt contre l'assertion que *dès 1872, Mgr Taché était opposé à l'appel d'une émigration canadienne au Manitoba.*

Nous prouvons le contraire en citant un extrait d'une circulaire des évêques de la province de Québec, datée de l'archevêché de Québec, au 23 octobre 1871, et dans laquelle nous lisons :

"Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journellement le foyer domestique, le foyer natal, pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien être qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici......Plus que jamais d'immenses étendues de terrains s'offrent à notre population dans les limites de la patrie......La province de Manitoba offre un avantage réel......à ceux qui voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent......Notre pensee n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la province de Québec, de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine mais s'il en est aux quels il faut un changement......à ceux là M le curé, veuillez bien indiquer la province de Manitoba."

Et la circulaire, qui a deux ou trois pages, donne des raisons convaincantes à l'appui de ces suggestions.

Cette circulaire était signée de Mgr Taché et des autres évêques de la province ecclésiastique de Québec.

Donc, si, en 1871, Mgr Taché recommandait une prudente émigration de Québec vers le Manitoba, il n'a pu la décourager en 1872. Soit dit pour les étrangers. Quant à nous, nous savons pertinemment qu'en faisant des assertions semblables à celles que contient la *Vérité* on fait une injustice au grand évêque.

Quant au fait que Mgr Taché aurait pu à cette époque demander *à certain prêtre* de ne pas recruter des colons dans la province de Québec, on n'en peut conclure péremptoirement que l'éminent prélat était opposé à l'immigration des canadiens.

Il y a bien d'autres raisons pour lesquelles un évêque peut juger inopportun tel ou tel projet d'un prêtre, tout respectable qu'il puisse être.

C'est aussi bien grave, nous allions dire très audacieux, pour les jeunes gens de la *Vérité* d'affirmer de science qu'on croirait certaine, que ceux qui s'occupaient de l'Ouest de 1870 à 1890 ont manqué de prévoyance.

On pourrait rétorquer que ceux qui ont manqué de prévoyance, que ce soient M. Tardivel ou d'autres, sont les mêmes qui ont été sourds aux appels de ceux qui s'occupaient de l'Ouest à cette époque et qui sont encore imbus des doctrines prêchées par la *Vérité* de 1907.

"C'était le moment alors (de 1870 à 1890) dit la VÉRITÉ, pour nos compatriotes d'établir solidement les assises d'une nouvelle province française dans cette vaste et riche contrée découverte par nos pionniers et nos missionnaires."

Pourquoi donc alors n'est-on pas venu ? Pourquoi ? Pourquoi nos invitations sont-elles donc restées presque sans réponse ?

Pour *établir ces assises* il nous fallait du monde, des colons !

A toutes les époques mentionnées par la *Vérité* il y eut sans cesse des efforts faits par les canadiens du Manitoba pour attirer les colons de notre race ! Des écrits dans ce sens, quelques-uns indiquant les dangers futurs et les avantages de l'Ouest, ont inondé une presse indifférente.

En 1885 ou 1886 une brochure imprimée spécialement pour la race française et hautement approuvée par différents personnages, entre autres par Mgr Taché fut répandue à profusion, et si elle eût que'que effet elle n'en eût pas suffisamment.

D'autres brochures, l'une entre autres par M. l'abbé Geo Dugas, ont été publiées en d'autres temps.

Et si cela peut réjouir la *Vérité*, toujours l'effet a été le même, c'est-à-dire, pour rester dans les bornes d'une extrême courtoisie, très restreinte.

Cependant, si nous en avons éprouvé des regrets, nous les rappelons aujourd'hui sans amertume ni découragement ; mais il faut bien renseigner ceux qui sont susceptibles de l'être.

Il n'est pas exact qu'après 1890, c'était trop tard pour les nôtres de venir prendre leur place parmi nous.

Ce n'est pas trop tard même aujourd'hui.

Un bon mouvement des nôtres bien organisé, serait capable de produire de merveilleux effets.

Il n'est pas davantage exact de dire qu'il aurait alors fallu, ni qu'il faudrait *aujourd'hui vider* la province de Québec pour obtenir ces résultats.

Nous n'avons, du reste, jamais demandé un tel exode de la province de Québec, que nous continuons à aimer, bien qu'on en dise et bien qu'on nous dise.

La récente situation faite aux nôtres n'est pas tant le résultat de l'immigration des étrangers que de l'abandon relatif dans lequel nous avons été tenus.

Il faudrait ici quelques explications, nous le sentons bien, mais notre article, déjà long, demanderait alors plus d'espace que nous n'en avons à notre disposition.

Pour terminer, nous dirons à la *Vérité* que nous reconnaissons pleinement son droit d'avoir ses opinion sur le problème national que soulève sa thèse. Mais, outre que nous avons le même droit, nous pensons que pour bien causer de ces choses, il faut avant tout être bien renseigné sur les éléments qui entrent nécessairement dans la composition du problème. A ce point de vue nos remarques auront le privilège, nous l'espérons, de ne pas trop contrarier notre confrère de la *Vérité*.

Au "Free Press"

Nous protestons contre la méprisable campagne menée par le *Free Press* depuis les élections.

La défaite a aiguillonné les instincts mauvais de ce journal fanatique.

Mécontent de l'insuccès de M. Brown, dont les candidats ont été répudiés dans toutes les circonscriptions françaises, le *Free Press* voudrait maintenant susciter des embarras au gouvernement Roblin. Parlons net : le grand journal anglais veut soulever l'élément protestant contre M. Roblin et contre Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Et le prétexte ? Tout simplement que Mgr Langevin aurait secrètement promis à monsieur Roblin de l'appuyer en retour de privilèges clandestins pour les catholiques.

Or, tout ceci est de la fable et du mensonge.

Dépositaire de doctrines et de principes sacrés, nos évêques ne pactisent avec personne.

Les faits publics, à eux seuls, justifient amplement notre clergé de son attitude dans les récentes élections.

Le gouvernement Roblin traite depuis sept ans les catholiques avec équité. Qui est-ce qui peut reprocher à notre clergé de le reconnaître ?

Le chef de l'opposition, monsieur Brown, nous faisait des menaces dans son manifeste à l'électorat. Qui est-ce qui peut légitimement reprocher à nos chefs spirituels d'avoir voulu éviter ce danger ?

Le *Free Press* demande maintenant au gouvernement local d'appliquer strictement la loi scolaire ; le *Free Press* veut créer une nouvelle agitation de race et de confession. La saine portion de la province ne cèdera pas à la tentation de se livrer aux excès d'un fanatisme périlleux pour tous.

Les Cloches de Saint-Boniface du 15 mars donnent cet officiel et catégorique démenti au chantage du *Free Press*: "*Il n'y a aucun contrat, aucun arrangement entre l'Hon. M. Roblin et l'autorité religieuse.*"

Seulement, entendons-nous bien. S'il n'y a aucun contrat, aucun arrangement entre le gouvernement et l'Autorité religieuse, l'Autorité religieuse n'en a pas moins le droit de choisir là où elle le veut ses préférences politiques. Et cela, même sans la permission du *Free Press* !

Le dépit est un mauvais conseiller ; le journal libéral y cède trop. Lui qui se prétend l'organe d'un grand parti, lui qui se réclame des mots sonores de tolérance et de *liberté*, pourquoi refuse-t-il au clergé catholique la liberté politique ? Pourquoi insulte-t-il nos évêques, nos prêtres et nos religieux, usant de leur indéniable prérogative de citoyens ?

Nous voudrions bien savoir si notre clergé ne compte pas parmi ce qu'il y a au pays de plus honnête, de plus instruit et de plus éclairé ! Alors, pourquoi lui refuser le droit de voter comme il l'entend sans s'exposer à être ignominieusement placardé dans les journaux ?

Mais à part cette liberté d'action et de suffrage, notre clergé possède encore une autre prérogative : celle de donner aux catholiques une direction dans les questions où le dogme et la morale viennent en jeu : nommons entre autres, les questions concernant le mariage, les lois qui ont trait à l'instruction. La liste peut s'allonger de plusieurs autres points.

Nous assistions au sermon prononcé par Mgr l'Archevêque, dimanche le 9 mars, à la cathédrale de Saint-Boniface. Le *Free Press*, qui n'y avait pas de *reporter*, commet une inexactitude quand il prétend que Sa Grandeur a réclamé pour l'Eglise le droit de dire aux catholiques comment ils doivent voter.

Sa Grandeur n'a réclamé ce droit que dans les questions religieuses et les questions politico-religieuses.

La discussion avec le *Free Press* devient ici délicate. Catholiques et protestants n'avons pas les mêmes idéals et n'étudions pas la théologie dans les mêmes textes. Cependant le sens chrétien est assez développé chez les uns et chez les autres pour que le *Free Press* même s'il ne veut pas l'admettre, comprenne cette immixtion directrice de notre clergé dans le domaine public chaque fois que les intérêts des âmes viennent en cause.

Le *Free Press* devra cesser sa brutale campagne ; elle ne saurait avoir qu'un résultat négatif pour la concorde des races et des religions qui s'épanouissent en ce pays.

Nous soupçonnons l'action occulte, au *Free Press*, de quelques compatriotes en mauvaise humeur. Si nos soupçons étaient des réalités, ces compatriotes mériteraient de tous les catholiques sincères une brûlante apostrophe.

L'Election de Saint-Boniface

Nous annoncions, mercredi dernier, que nos adversaires avaient demandé un décompte des votes donnés dans la récente élection de Saint-Boniface.

Ce décompte a été fait par M. le juge Prud'homme, vendredi et samedi.

M. Bernier reste député de Saint-Boniface par 61 voix de majorité.

Ceci est entièrement satisfaisant ; et nous espérons que nos amis les ennemis sont maintenant renseignés sur l'exactitude des rumeurs lancées dans le public au lendemain de la votation.

Il ressort de ce décompte que ce ne sont pas les amis de M. Bernier qui ont fait l'assaut clandestin des urnes électorales.

Nous ne visons et n'accusons personne en particulier. Nous constatons simplement. Quels sont les individus qui ont, trois jours avant la votation, forcé les portes latérales de l'atelier chargé d'imprimer les bulletins ? Quelle est la main audacieuse qui a jeté dans les boîtes, au poll de La Seine, dix bulletins forgés en faveur du candidat libéral ?

Il y a là, visiblement, des tentatives d'escamotage !

Au contraire, on n'a rien découvert qui pût prêter même à des soupçons d'irrégularités chez les partisans de monsieur Bernier. La réduction de la majorité conservatrice est due simplement aux décisions de la cour sur les admissions et les objections ordinaires des sous-officiers-rapporteurs comptant les bulletins.

Maintenant que la lutte est finie, nous sentons que nous perdons au moins les trois quarts de notre combativité ! Il nous en restera assez cependant pour montrer au public—si c'est nécessaire—certains côtés aussi intéressants que compromettants de la campagne faite par nos adversaires.

On parle contestation. Soit. C'est une arme à deux tranchants.

L'élection de monsieur Bernier a été le résultat d'un dévouement sans bornes de la part de ses amis, dévouement qui s'est traduit par une organisation admirable. C'était spectacle réconfortant que de voir ces braves se jeter si résolument dans la mêlée. Cette élection est la preuve qu'on peut encore gagner des victoires populaires en ne faisant rien que d'honnête et de légitime.

Nous espérons que les petits froissements qui ont pu se produire durant la lutte s'effaceront bientôt et que tous ensemble nous pourrons fraterniser comme par le passé.

⁂

Les conservateurs de Norwood offrent ce soir un banquet à M. Bernier ; la démonstration promet d'être très agréable.

L'HON. M. CAMPBELL

L'honorable procureur-général, qui n'avait eu que deux voix de majorité contre M. le docteur Molloy, dans Morris, a passé victorieusement par l'épreuve d'un décompte.

Ce décompte a été présidé par M. le juge Prud'homme, lequel a déclaré voix égales pour les deux caddidats. Le vote prépondérant de l'officier-rapporteur a fait pencher la balance du côté de monsieur Campbell.

Quoi qu'en dise le *Free Press*,—ce journal invariablement courtois à rebours—le parti conservateur est heureux de pouvoir compter sur les services du député de Morris.

M. Campbell est un excellent procureur-général ; et sa disparition de la Chambre eut causé de sincères regrets.

L'HON. M. HOWDEN

Le chef du gouvernement vient de décider la création d'un nouveau ministère : celui des chemins de fer et du téléphone.

Les chemins de fer et le téléphone prennent dans la province une importance qu'ils n'avaient pas jusqu'ici. Puisque l'Etat s'empare de ces grandes utilités publiques, il est de logique évidente que l'Etat prépose à leur gestion immédiate un fonctionnaire attitré.

Le titulaire du poste nouveau est monsieur Howden, le député de Neepawa.

L'honorable M. Howden est un avocat éminent et un parlementaire distingué. C'est un homme doué d'activité, d'éloquence et d'une haute culture intellectuelle.

Nous le félicitons de sa nomination et nous félicitons le gouvernement de s'être choisi un auxiliaire qui sera précieux.

Hommage à Mgr l'Archevêque

Suite de la 1re page

Voilà une de ces soirées dont on sort l'âme tout embaumée, selon l'expression de Mgr l'Archevêque, et qui fait autant d'honneur aux jeunes gens qui savent comprendre, goûter et rendre le sublime qu'aux maîtres distingués qui mettent leurs disciples en contact avec ce qu'il y a de plus relevé dans l'art.

Il est difficile en effet de mettre sur la scène de plus beaux, de plus héroïques caractères, des vers mieux frappés, des situations plus tragiques.

Les acteurs méritent des éloges pour la façon nette et distincte de prononcer et d'articuler, pour le naturel de l'expression, pour leur interprétation intelligente et sentie des beautés de la pièce.

Un chœur puissant, soutenu d'un orchestre excellent, où figuraient des artistes de choix comme le distingué professeur Couture rendit à la perfection (on peut le dire sans trop d'exagération) les chœurs sublimes de Gounod. Quel enchantement que cette musique ! et quel coup d'œil ravissant que ces petits chrétiens à genoux dans la prison, faisant monter vers Dieu de leur bouche angélique, leur prière parfumée d'innocence.

MM. P. Bleau et J. Prendergast rendirent avec beaucoup d'art et de maîtrise un duo de violon. Voilà deux jeunes qui font honneur à leur professeur M. Couture.

MM. A. Bernier et J. Dutton présentèrent les adresses du jour. Mgr, laissant aller son âme d'évêque catholique et d'artiste chrétien à ses impressions, remercia dans sa belle réponse les acteurs et les choristes, de la noble action qu'ils venaient de faire. "Rien n'est si grand, dit-il, que les inspirations de l'âme catholique. C'est pourquoi il semble qu'il manque quelque chose à celui qui n'a pas goûté les chefs d'œuvre de la haute littérature française.

Répondant ensuite à l'adresse anglaise, Mgr s'éleva à la plus haute éloquence et à la plus sincère, en répétant avec tous les accents de son âme, que nous, catholiques, nous n'avons pas besoin de privilèges dans ce pays, nous avons les droits les plus inaliénables écrits dans la constitution du pays ; quand on nous rend un dixième de ces droits, ce n'est pas un privilège qu'on nous accorde, mais une bribe de justice.

Ces nobles paroles—et c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire—s'harmonisaient admirablement avec la hauteur de vue de notre grand Corneille.

Voici le programme :

Ouverture	Gounod
Adresses à Monseigneur	
en français	A. Bernier
en anglais	J. Dutton
POLYEUCTE	
Félix, gouverneur d'Arménie :	A. Baribeau
Polyeucte, gendre de Félix	J Trudel
Barcine, fils de Felix, ami de Polyeucte	A. Chénier
Sévère, chevalier romain, favori de l'empereur Décie	E. Coupez
Néarque, ami de Polyeucte	A. Auger
Albin, confident de Félix	L. Bétournay
Polymc-, confident de Barcine	J. Beaupre
Cléon, domestique de Felix	J. Landry

La scène est à Melitène, capitale de l'Arménie, dans le palais de Felix

Duo de Violon

Quatrième Symphonie concertant de Charles Dancla — J. Prendergast et P. Bleau

A LA CATHÉDRALE

La messe d'actions de grâce de mardi matin, avait réuni à la cathédrale, nombre de prêtres, religieux et laïques.

Officiant : célébrant, Mgr l'Archevêque ; Archiprêtre : M. l'abbé Messier ; diacre d'honneur, le R. P. Cahill, O. M. I ; sous-diacre d'honneur, le R. P. Dugas, S. J. ; diacre d'office, M. l'abbé Giroux (LeBroquerie) ; sous-diacre d'office, M. l'abbé L. de G. Bélanger.

Le sermon a été donné par le R. P. Billiau, rédemptoriste. Le prédicateur avait pris pour texte la devise même de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface : *Depositum Custodi*. Les devoirs de l'évêque sont, d'abord de conduire le troupeau à des pâturages sains et abondants. L'examen de ces devoirs ne peut nous inspirer envers celui que nous fêtons que des sentiments de reconnaissance, pour la fidélité avec laquelle il les a remplis. Qui n'a entendu sa parole saine et vibrante ? Dans tous les coins du diocèse, la manne céleste a été distribuée ; elle a été distribuée sans compter, par le cœur de l'ardent apôtre qui voulait communiquer aux âmes la grâce nourrissante et vivifiante. Un autre devoir de l'évêque est de préserver ses ouailles des pâturages empoisonnés. La séparation de la science et de la religion, voilà l'erreur, voilà l'école qui éteint la foi dans les âmes. On veut enseigner la morale sans religion. Mais qu'est-ce donc que la morale ? C'est la science des devoirs. Devoirs de la société envers elle-même, envers Dieu surtout : Les devoirs envers Dieu sont les plus importants parce qu'ils rapprochent le plus l'homme de sa fin.

L'orateur termina son éloquent sermon en demandant aux fidèles l'union avec l'Eglise.

A L'HOSPICE TACHÉ

Les orphelins de l'Hospice Taché ont présenté leurs hommages à Sa Grandeur mardi après-midi. Il y a eu chant, musique présentation d'adresse et d'une bourse de $20 à Monseigneur pour l'œuvre de la cathédrale. Les enfants se sont très bien acquittés de leur tâche ; aussi ont-ils été félicités par Mgr l'Archevêque.

A L'ACADÉMIE STE-MARIE

Hier soir séance à l'Académie Ste Marie de Winnipeg. Comme toujours les demoiselles de cette institution se sont présentées avec avantage ; elles ont fait preuve de talent et de distinction. Nous regrettons de ne pouvoir, vu l'heure avancée, donner de rapport cette semaine.

⁂

Demain soir, séance au Couvent de Saint-Boniface.

AU SACRE-COEUR

Le Rev. Père Lacasse, O. M. I., a donné, dimanche le 9 mars, une conférence, aux salles de la paroisse du Sacré-Cœur, Winnipeg. Cette soirée avait lieu sous les auspices d'une société des demoiselles de la paroisse.

Qui ne connait le genre intéressant et si récréatif de ces discours du Père Lacasse ? Cette fois-ci comme toujours il a su accaparer son auditoire. Le sérieux, le grave et le comique s'enlaçaient pour émotionner tour à tour et provoquer le rire le plus franc et meilleur.

Le Père Lacasse a parlé de sa vie de missionnaire au Labrador.

On espère la continuation de ces récits, à brève échéance.

Josef Lhevinne

C'est un grand pianiste russe, qui s'est fait entendre au *Walker*, lundi soir. Il a eu pour l'écouter et l'admirer un auditoire nombreux, enthousiaste de la première à la dernière minute. Quels sont ceux qui disent que le piano est un instrument banal ! On ne peut guère imaginer de féerie plus brillante que le concert de Lhévinne. Cette pluie d'harmonie, qui a tombé des doigts du musicien pendant deux heures, par gouttelettes ou par orages, se décrit difficilement. Le programme se composait de morceaux tirés des œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Schumann, Chopin, Liszt, Rubinstein et autres compositeurs classiques. Ce fut une des plus grandes soirées musicales que nous ayons eues à Winnipeg.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Avis est donné que des soumissions pour 500 cordes de bois séché, coupé vert et sain, soit épinette rouge, cyprès, ou tremble blanc seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures de l'après midi le 5 Avril prochain ; a livraison devant commencer le 15 Avril, 1907 et se faire sur le terrain de l'Aqueduc.

Les prix pour chaque espèce de bois devront être mentionnés séparément et les soumissions devront être accompagnés d'un chèque accepté ou d'un dépot en argent égal à 5 % du montant de la soumission.

Aucune soumission ne sera necessairement acceptée

St. Boniface, 20 mars, 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité, que le Rôle d'evaluation en force pour l'année 1406 a été adopté pour l'année 1907.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision mardi le 7ième jour de Mai 1907 à la Salle Municipale à Letellier à 10 hrs A M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit Rôle devront transmettre les dites plaintes écrites au Secrétaire-Trésorier soussigné à son Bureau à St. Jean-Baptiste le ou avant le 17ième jour d'Avril 1907.

Donné à St Jean-Baptiste sous ma signature ce 15ième jour de Mars 1907.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Chambres à louer et maison de pension au No 28, rue Ritchot, Saint-Boniface.

—Mme Lion, modiste 278 Garry Street Winnipeg, demande de bonnes ouvrières et des apprenties.

—M. F. X. Lavoie a acheté le magasin de liqueurs de M. J. B. Leclerc; il en a pris possession lundi dernier.

—A louer: boulangerie et bonne maison, 56 rue Notre Dame S'adresser à L. Marius chez Collin Co. Ltd

—M. J. C. Doutre et Madame Doutre sont arrivé la semaine dernière d'un voyage de noces dans la province d'Ontario.

Nous regrettons d'annoncer que madame Jehan de Frome t, de Somerset, est gravement malade à l'hôpital de St. Boniface.

—Perdu: Un manchon, sur le pont du C. N. R. Une récompense sera donnée à la personne qui le rapportera à nos bureaux.

—La montre qui a été raflée au magasin de M. D. Cross la semaine dernière a été gagnée par Madame J. A. S. Chaussé, de cette ville.

—A une réunion du Fort Garry Gun Club, tenue lundi soir, M Hormidas Béliveau a été élu président, et M. J. H. Bourgouin vice-président.

—On demande des jeunes filles pour travailler à la couture S'adresser à Melle Pion, où à Madame O'Rourke 207 Avenue Taché Norwood.

—A vendre—deux chevaux de 4 ans, 1000 lbs, garantis en tous points. Pour plus amples informations. S'adresser à L. Vigoureux, Ste Anne des Chênes.

Retraite paroissiale, à la cathédrale, prêchée depuis dimanche, par le révérend Père Billian, rédemptoriste. Le Père Billian est un orateur à la parole de feu il a le style très imagé, très juste aussi Ses sermons sont suivis avec intérêt.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la septième séance du vingt-cinquième conseil de la ville de St-Boniface, tenue le lundi, 11 mars 1907.

Etaient présents son honneur le maire Bertrand au fauteuil et messieurs les conseillers Metcalfe, Gauvin, Collin, Pelletier, Cusson et Marion.

Le procès-verbal de la séance du 25 février dernier est confirmé tel que lu.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Metcalfe q'une commission spéciale composé du Maire, du proposeur et du secondeur soit nommée pour s'occuper du fonds d'amortissement des débentures générales et du fonds d'amortissement des débentures spéciales d'améliorations locales, voir à ce que les taux requis par les règlements pour créer ces deux fonds soient prelevés, faire rentrer les arrérages s'il y en a, et placer ces fonds de manière à leur faire produire le plus haut rendement possible tout en prenant des garanties suffisantes, tout placement devant être préalablement autorisé par le conseil, et la dite commission devant faire rapport au conseil de temps à autre. Agréé.

Proposé par le conseiller Marion, secondé par le conseiller Cusson que le rôle de paie No. 11 soit accepté et payé, savoir: $11.20, 21.00 et 69 00 et que le compte de la Cusson Lumber Co. $116.12 et $22.50 soient référés au comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion que les comptes de la Winnipeg Electric Railway Co. au montant de $6.50, 9.75, 20.70, 4.93 soient payés Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin secondé par le conseiller Collin que les correspondances de M. E. Wood et la Banque d'Hochelaga soient référés au comité des Finances. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Collin que le règlement No. 487 concernant la manière d'établir le coût des ouvrages d'améliorations locales soit introduit et subisse sa première lecture. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Collin que le règlement No. 485 subisse sa deuxième lecture.

Le conseil se forme alors en comité général sous la présidence du conseiller Gauvin, pour étudier le dit No. 485. Après délibaration le comité se lève et fait rapport par son président que le dit règlement a été adopté sans amendement, et sur proposition du même secondé par le conseiller Collin le dit règlement subit sa troisième lecture et passe sous son titre, après suspension des règles.

Proposé par le conseiller Cusson secondé par le conseiller Marion que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer un règlement à l'effet de permettre à la ville en certains cas d'ordonner le raccordement de certaines propriétés à l'aqueduc et à l'égoût de la rue où elles sont situées. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que le règlement No. 331 concernant l'aqueduc soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que les règles du conseil soient suspendues et que le dit règlement soit lu une deuxième fois. Agréé.

Le conseil se forme alors en comité général pour étudier le dit règlement No. 486 et après délibération le comité se lève et fait rapport par son président le conseiller Marion que le dit règlement a été adopté sans amendement, et sur proposition du conseiller Cusson secondé par le conseiller Marion, les règles du conseil sont de nouveau suspendues et le dit règlement No. 486 subit sa troisième lecture et passe sous son titre.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Marion que le conseil se forme en comité général pour ouvrir les soumissions pour 500 pilotis de 30 pieds de longueur. Agréé.

Et le conseil se forme en comité général sous la présidence du conseiller Pelletier et les soumissions suivantes sont examinées savoir: J. R. Côté, 14 cents le pied courant; D. A Scott, 15 cents le pied courant; C. Marcoux, 17½ le pied courant et J. C. Graham Co. Limited, 25 cents le pied courant.

Le comité se lève et fait rapport par son président que le comité recommande que la soumission de J. R. Coté étant la plus basse soit accepté et que le soumissionnaire soit requis de signer un contrat à cet effet.

Ce rapport est adopté et la séance est ajournée à lundi prochain le 18 courant.

Municipalite de Montcalm

Troisième séance du conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce douzième jour de mars A D, 1907.

Présents—William Fraser, préfet, Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Gaspard Bérard, Mathias Fillion, Eusèbe Cadieux et Harry Franks.

Dumontier–Franks—Que le rapport des auditeurs soit adopté tel qu'amendé et que trois cent copies françaises et trois cent copies anglaises soient imprimées. Adopté.

Franks–Cartier—Que le préfet et le conseiller Dumontier soient authorisés a représenter les intérêts de la municipalité dans la construction du ferry de St. Pie. Adopté.

Dumontier–Cartier—Que Noël Houle soit engagé comme traversier a St. Pie au prix de $35 par mois pour l'année 1907 et Louis Paul soit engagé pour la traverse de Saint Jean Baptiste au prix de $50.00, par mois et cela inclus la traverse gratis des même gens de Franklin. Adopté.

Dumontier–Cartier—Que le préfet et le conseiller Franks fassent une inspection des trois ponts dans le quartier No 1 et qu'ils en fassent rapport au prochain conseil. Adopté.

Dumontier–Cartier—Que les conseillers Cartier et Fillion soit autorisés à disposer du vieux ferry-boat de St Jean Baptiste comme ils l'entendront. Adopté

Franks—Bérard—Que le préfet et les conseillers du quartier No 3 examinent le pont Bissonnette et s'ils le juge nécessaire qu'ils en fasse construire un nouveau et que l'ouvrage commence immédiatement. Adopté

Bérard–Fillion—Que le conseil s'ajourne au 1er mardi d'avril.

NAISSANCE

En cette ville le 17 courant la femme de Siméon Dussault, un fils.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se poposent de veni dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE,
617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY,
77 York Street, Toronto, Ont.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE STICK

NO 4

III

Lorsque Jean de Sauleville monta sa fameuse Lisette et eût terminé son deuxième parcours sans une faute elle ne dissimula plus son enthousiasme.

Je te garde à dîner ce soir, nous n'avons que toi et Jean, lui dit Hermine.

—Impossible, merci, nous attendons justement quelques personnes.

—Pour un whist, n'est-ce pas ? ils le feront bien sans toi.

—Non, non je ne puis pas, vrai, je t'assure.

—Allons je suis bonne, je cède et vais te reconduire chez toi mais à une condition : après-demain pour le "Prix des dames", tu reviendras ici avec moi.

—Je ne sais si...

—Si six scies scient six citares six cent six scient six cent six citares et toi tu me scies les oreilles avec un fil d'archal... bref je te prends à trois heures, je t'enlève et voilà.

En voiture, Hermine demanda négligemment :

—A propos, comment trouves-tu Jean ?

Un masque d'indifférence éteignit l'épanouissement de Marthe sa voix baissa d'un ton :

—M. de Sauleville... il est très bien.

Oui, charmant garçon, un cœur d'or, de l'esprit plein la tête et pas mal d'argent en poche, trente mille livres de rente et plus tard le château de son oncle, c'est un joli parti.

—Certainement, fit Marthe de plus en plus froide.

Il veut se marier, si tu connais quelqu'un je te le recommande.

—Tu vois plus de monde que moi, d'ailleurs mon aide ne lui porterait pas bonheur.

—Honnis soient tes papillons noirs, voyons trois cents jours de mariage qui représentent dix mois d'infirmerie, ça ne compte pas ; tu n'as été que garde-malade, tu n'es pas une vraie veuve. A vingt-quatre ans...

—Ne parlons pas de cela, je t'en prie, il vaut mieux rester sur les riants souvenirs de cette bonne journée dont je te remercie; nous voici rue de Madrid.

A après-demain, tu sais?

—Oui peut-être.

—Pas de peut-être c'est entendu.

- Adieu et merci.

Marthe en rentrant aperçut dans sa chambre un paquet long et mince posé sur la table.

—Ah ! le stick sans doute, se dit-elle en le développant.. il est bien réparé, l'or reluit : J. S. Jean de Sauleville, je ne veux pas le garder une heure, il l'aura ce soir même, chez Hermine.

Elle écrivit en ronde sur le paquet : Vicomte Jean de Sauleville, lieutenant de chasseurs," puis accoudée sur la table, le front serré dans ses mains jointes, elle regarda immobile et rêveuse les mots qu'elle venait de tracer.

—J'ai été coquette aujourd'hui...j'ai trop désiré lui plaire... et dans quel but?...me remarier?...Oh non! jamais, jamais. Comment mettrais-je en parallèle les joies éphemères de ce monde avec le trésor invincible de la vie cachée où j'ai tant de douceurs !!! Mon trouble est un piège, une perfide tentation, étouffons vite ce... sentiment, qui n'est encore qu'un caprice, une curiosité sympathique, rien de plus. Il faut le fuir sans délai, lever un bouclier entre lui et moi... si je... pourquoi pas... Oh c'est cela! paix reconquise pour moi et bonheur pour eux du même coup.

Elle ouvrit son buvard, traça rapidement quelques lignes et sonna sa femme de chambre.

—Laure, vite courez à la grande poste, faite partir cette lettre, il est encore temps avec une surtaxe, puis vous porterez ceci chez le concierge de l'hôtel Sauleville pour le remettre ce soir même au destinataire ; le bureau de la Madeleine est sur votre chemin, dépêchez-vous, ça presse, qu'est-ce que vous tenez là ?

—Madame, c'est une courroie de voyage que vient d'apporter un gamin pour la deuxième fois aujourd'hui, il n'a pas voulu laisser, disant que madame désire lui parler.

—Quel à propos ! il portera mon paquet. Allez seulement mettre cette lettre à la poste au plus vite.

Marthe fit appeler Charles Bonjon, lui montra le stick reparé et, tout en causant avec lui, constata son ignorance complète des choses religieuses. C'est en herbe l'Emile de J. J. Rousseau, pensa-t-elle.

—Serais-tu content de t'instruire, d'apprendre à connaître et à aimer le bon Dieu ?

—Si ce n'est pas trop difficile et si le maître n'est pas trop méchant, repondit l'enfant, inquiet devant cet horizon inconnu.

—Le maître sera moi-même ; je te donnerai une petite leçon tous les dimanches.

—Vous ! fit-il joyeux puis, baissant la tête, il ajouta embarrassé : mon père ne me donne pas de dimanche.

—Vous travaillez tous les jours, tous les jours ?

—Oh non ! on s'est reposé pendant le carnaval, et puis il y a des fêtes : le 14 juillet et d'autres.

—Marthe regarda l'enfant avec une affectueuse compassion.

—Eh bien, mon ami, dis à ton papa que je l'attends dimanche à onze heures pour lui commander une courroie spéciale.

—Oui madame.

—Maintenant, va porter à son propriétaire, S'il t'interroge tu répondras : "C'est moi qui l'ai ramassé, mais la personne qui l'a fait raccommoder m'a défendu de dire son nom, et tu ne me nommeras pas, tu entends ?

—Non, puisque vous me le défendez.

Marthe, rasserénée, se montra plus aimable que jamais pour ses beaux-parents et pour les visiteurs qui vinrent le soir.

Cette phrase de Mme de Luson à une vieille amie : "Marthe est notre ange consolateur," la fit sourire ; elle se dit in petto : "Je garderai mes ailes d'ange abritées sous mon voile de veuve... Sébile !"

Maman chérie,

"J'irai vous attendre demain, à 6 heures au Grand-Hôtel pour vous expliquer le beau mariage dont je tiens le fil pour Geneviève. L'entrevue aura lieu au concours hippique après-demain, (il faut saisir l'occasion aux crins). Vicomte, lieutenant, trente mille livres de rentes, fiez-vous à moi, venez tous trois, je vous embrasse en hâte, la poste va fermer."

"Marthe"

—Partez si vous le voulez, dit M. de Vulliers ; moi, je ne puis m'absenter en ce moment, j'attends demain mon receveur... Mme de Vulliers l'interrompit.

—Tu nous rejoindras la semaine prochaine si tout va bien !! j'emmène Geneviève, il s'agit de son avenir ; Marthe est sérieuse, elle ne nous appellerait pas à la légère.

....

Dans l'après-midi une dépêche arrivait rue de Madrid pour la baronne René de Luson

"Serons Grand Hôtel six heures soir."

—Sauvée ! murmura-t-elle, je suis sauvée ! il était temps, mon Dieu le bouquet des fiançailles est ici déjà.

On venait de lui apporter une élégante corbeille en joncs dorées dans laquelle des roses de toutes nuances, artistement entremêlées de lilas blancs et de jamin d'Espagne, exhalaient un suave parfum.

Elle comparait la lettre jointe à cet envoi avec une autre prise dans son secrétaire.

—C'est la même écriture pas de doute : les 100 francs anonymes étaient bien de lui... Et, lentement, elle relut pour la troisième fois le dernier billet.

—"Le jonc brisé a refleuri ?... Permettez-moi, madame de déposer à vos pieds ses premices accompagnés de mes profonds hommages."

Vicomte Jean de Sauleville.

—Le jonc brisé a refleuri ? pourquoi ce point d'interrogation, pensa-t-elle ; non, non, rien ne peut refleurir pour moi, une scabieuse ne vous convient pas Monsieur de Sauleville ; vous vous en apercevrez demain auprès de Geneviève : à elle ces roses, à elle votre cœur, à elle l'avenir !... Et moi ? sans regret... seule ! Oh ! que je suis lâche !

Avec colère, déchirant les deux lettres, elle les froissa d'une main, tandis que de l'autre, par un geste découragé, elle se couvrait les yeux.

Deux coups discrets, frappés à sa porte, refoulèrent immédiatement ses larmes.

—Marthe, voulez-vous sortir avec moi ? j'ai donné ordre d'atteler... Ah ! quelles jolies fleurs ! s'exclama la douairière étonnée.

—Je les destine à saint Joseph, afin qu'il m'obtienne pendant ce mois de mars la réussite d'un projet de mariage pour ma sœur, et si vous le permettez, nous les transporterons jusqu'à l'église Saint-Augustin dans votre voiture, ma mère.

—Bien volontiers ; vous avez donc quelqu'un en vue?

—Oui, le lieutenant de Sauleville ferait, je crois, le bonheur de Geneviève ; elle a une passion pour l'armée et ne veut épouser qu'un officier. M. de Sauleville est pieux, noble riche ; il conviendrait, ne trouvez-vous pas ?

Elle parlait avec volubilité, voulant esquiver toute autre question indiscrètes sur ces fleurs compromettantes, dont les corolles lui paraissaient rivaliser d'eclat comme pour fasciner la vieille dame...

La droiture de son caractère rendit impossible à Marthe une plus longue dissimulation.

—Ces fleurs vous intriguent, ma mère ? Vous pensez que je fais une folie, une prodigalité...

—Pas du tout, rien n'est trop beau pour saint Joseph... vous lui offrez à l'avance le surtout anticipé du festin de noces... il y manque seulement quelques fleurs d'oranger.

Marthe se mit à rire.

—Les fleurs d'oranger ne sont plus de saison, car .., je vous l'avoue en secret : ce bouquet m'est adressé... à moi !...

(A suivre)

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à 5 heures P. M. vendredi le 22 Mars. 1907 des soumissions pour 5000 barils de ciment, plus ou moins et 2500 verges de pierre cassée, plus ou moins.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un dépot en argent égal à 5 % de la soumissions.

Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Pour spécifications, s'adresser à J. O. Delisle, Ingénieur de la Ville.

Daté à St. Boniface le 26 Fevrier 1907.

J. B. COTE,
Secretaire-Trésorier.